

Livret d'accueil

Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais
À destination des élus du mandat 2020-2026



QU'EST-CE QUE LE PAYS DU VIGNOBLE NANTAIS ?
QUI LE COMPOSE ?
QUELLES SONT SES MISSIONS ?



Document non contractuel - Sous réserve de modifications

Directeur de la publication : François Guillot, Président

Directrice du Syndicat : Lydie Hérault-Visset

Rédaction : l'ensemble des services

Conception graphique : service communication

Impression : en interne

Crédits photos et illustrations : Syndicat Mixte du SCoT et Pays du Vignoble Nantais, Office de tourisme Le Vignoble de Nantes, David Gallard, Bigre !, Cyrille Robin, Valéry Joncheray, Flaticon

Sommaire

4 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

- 4 Pourquoi un Syndicat Mixte ? L'animation territoriale au cœur de la mission du Syndicat mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais
- 5 Le vignoble nantais en chiffres

6 LES MISSIONS

- 6 Aménager durablement le territoire : La planification via le SCoT
- 7 Expérimenter à l'échelle d'un territoire de projet : L'ingénierie grâce à un pôle ressources
- 8 Animer et valoriser le patrimoine du vignoble nantais : Un label Pays d'art et d'histoire et un Musée de France
- 9 Assurer la promotion touristique du vignoble : L'Office de tourisme du Vignoble de Nantes
- 10 Rassembler les acteurs publics et privés :
 - Le Groupe d'Action Locale Leader
 - Le Conseil de Développement

12 COMPOSITION

- 12 Les différentes instances : Comité Syndical, Conférence des Maires, Commissions et groupes de travail, Présidence, Bureau

14 RESSOURCES HUMAINES

- 14 Les missions et services
- 15 L'équipe

16 QUI FAIT QUOI ?

- 16 Europe, État, Collectivités : qui fait quoi ? Les principales compétences et la place du Syndicat Mixte

18 EN IMAGES

- 18 Rétrospective du mandat 2014 - 2020

20 AGENDA

- 20 Prochains rendez-vous ouverts à tous

Pourquoi un Syndicat Mixte ?

L'animation territoriale au cœur de la mission du Syndicat mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais

La coopération entre les collectivités du territoire du pays du vignoble nantais a été mise en place il y a 40 ans, pour leur permettre de mutualiser compétences et moyens. En 2020, le champ d'action du Syndicat Mixte recouvre le Schéma de Cohérence Territoriale, le patrimoine, certains contrats de financement, le Conseil de Développement et le tourisme. Plus largement, il accompagne le territoire et les collectivités qui le composent en matière d'aménagement du territoire, de conseil en énergie, de connaissance et de valorisation du patrimoine local. Il offre les moyens de l'anticipation et de l'expérimentation en impulsant et en accompagnant des projets innovants, y compris via les fonds européens.

Une économie agricole fondatrice

Le vignoble nantais est un territoire reconnu au-delà de ses frontières grâce notamment à l'appellation Muscadet référencée à l'international. L'activité viticole est fondatrice de l'identité du territoire. Cette omniprésence prend ses racines dans l'histoire locale, le développement d'une économie agricole traditionnelle qui s'impose dans le paysage à travers les rangs de vigne, le ballet des machines et le rythme des saisons.

Pour autant l'identité productive du territoire ne saurait se limiter à la filière viticole : à l'est et au sud, le vignoble nantais est aussi une terre de polyculture-élevage et en vallée de la Loire, le savoir-faire maraîcher est reconnu pour ses produits phares tels que la mâche nantaise.

Le lien avec la métropole nantaise

Le pays du vignoble nantais s'inscrit dans un cadre régional élargi très attractif. Avec l'arrivée de populations, le développement économique de l'Ouest ligérien créateur d'emplois accentue la pression sur les territoires qui doivent répondre aux demandes d'installation. Le vignoble nantais connaît par ailleurs une montée en puissance des territoires voisins et doit aujourd'hui saisir les enjeux du dimensionnement à l'international de la métropole nantaise.

Les relations entre l'arrière pays ressources et Nantes ont évolué au cours des siècles. Tantôt territoire ressource, tantôt lieu de villégiature, le vignoble de ce début du XXI^e siècle s'impose comme un territoire témoignant d'une forte attractivité pour les urbains cherchant un cadre de vie plus rural à proximité de la métropole. Le vignoble nantais doit offrir une réponse adaptée et actualisée en permanence à cette demande.

Un patrimoine architectural, paysager et environnemental

Les moteurs de l'attractivité du vignoble nantais résident également dans la richesse du patrimoine architectural et paysager local. L'architecture de briques et tuiles « à l'italienne », le patrimoine industriel de la Sèvre Nantaise, l'ardoise et la pierre calcaire des bords de Loire offrent au territoire une palette riche et diversifiée des traditions architecturales locales. De même, les plateaux viticoles, le réseau des rivières, le marais de Goulaine et la monumentalité de la Loire offrent aux habitants et visiteurs, une densité remarquable de paysages et de réservoirs de biodiversité.

Nouveaux usages, nouveaux enjeux... nouveaux équilibres à trouver

Pour maintenir son attractivité, le défi à relever pour le territoire est de développer ses capacités d'accueil pour les habitants et les entreprises tout en préservant la qualité du cadre de vie. Vu l'évolution des attentes et des usages en matière de logement, de mobilités, de consommation, le défi est à relever collectivement.

Avec le Syndicat Mixte, le territoire s'est doté d'un espace de dialogue et de prospective pour accompagner le développement harmonieux et ambitieux du vignoble nantais. Il a construit un outil mutualisé dont la mission est de travailler à la recherche de cet équilibre. Il s'agit pour le territoire de savoir connaître, préserver et transmettre son patrimoine, de définir des stratégies à long terme, mais aussi d'innover, d'expérimenter. En cela, l'animation territoriale est au cœur de la mission du Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais.

Le vignoble nantais en chiffres



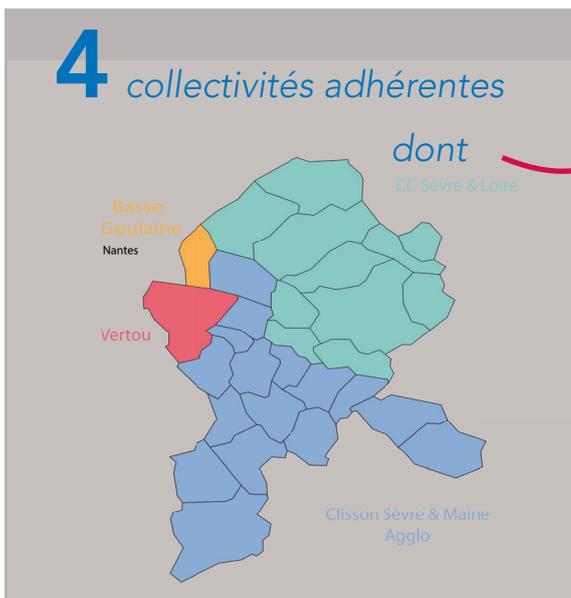
137 000
habitants *

40 ans
de coopération entre les différentes
intercommunalités du territoire à
l'échelle du Vignoble Nantais

626
km²

30 857
emplois
sur le territoire des
2 intercommunalités*

18
minutes de train
entre Vertou et Clisson



2 intercommunalités :

2 communes

Ville de Basse-Goulaine
VILLE DE VERTOU

2
sites Natura 2000

701
Conseillers municipaux
pour le mandat 2020-2026

30
monuments historiques

*Insee - population en vigueur en 2020

Aménager durablement le territoire

La planification via le SCoT

En lien avec ses caractéristiques géographiques, le pays du vignoble nantais a été défini comme l'échelon pertinent pour l'élaboration et la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale.

Une des missions essentielles du Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais repose sur l'animation de la réflexion sur les stratégies d'aménagement et de développement du territoire.

Elle impose aux élus mobilisés dans ce cadre une capacité d'analyse des dynamiques démographiques et des mutations en matière d'habitat, de mobilités, d'économie et d'anticipation de leurs conséquences sur le territoire et dans la relation aux territoires voisins.

Un projet de territoire et un document d'urbanisme

Le Syndicat Mixte a pour mission d'assurer la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale. Le SCoT est un document d'urbanisme qui définit l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement durable d'un territoire à une échelle de 15 à 20 ans.

Le rôle d'un SCoT est d'assurer la cohérence entre de nombreuses politiques publiques et de servir de cadre de référence aux documents d'urbanisme locaux (Plan local d'urbanisme, Programme local de l'habitat...).

La commission SCoT

Au cœur de la réflexion, une douzaine d'élus qui composent la commission SCoT se réunissent environ une fois par mois.

La commission a pour mission première de travailler à la mise en œuvre du SCoT et de proposer les grandes orientations de son évolution.

Le rôle de cette commission est d'étudier les projets de planification et d'aménagement des communes et intercommunalités au regard des objectifs et orientations définis dans le SCoT.

La commission du SCoT se veut un véritable laboratoire de l'action publique en matière d'aménagement du territoire :

- de la maille parcellaire en accompagnement des projets d'aménagement de quartiers, de zones d'activités...
- au niveau régional dans le questionnement continu sur le positionnement du vignoble nantais au regard des différents équilibres territoriaux.



Perspectives 2020-2026

Fixer un nouveau cap pour 2040 !

Début 2020, les élus du Syndicat Mixte décident d'engager la révision du SCoT sur la base de réflexions nouvelles :

- S'interroger sur le projet « Vignoble Nantais » : sentiment d'appartenance ? Message envoyé au niveau régional et national ?
- Adapter le schéma à la montée en puissance de l'intercommunalité dans l'organisation territoriale (habitat, économie, environnement).
- Requestionner l'équilibre économique établi dans le SCoT au regard de l'attractivité grandissante.
- Prolonger la réflexion sur les conséquences en termes d'habitat des dynamiques actuelles (accueil des populations, localisation des besoins, pression sur les espaces agricoles et naturels...) et des enjeux de réorganisation de la stratégie économique.
- Anticiper les conséquences sur les services, les flux, les espaces environnementaux et agricoles...
- Actualiser la réponse à des enjeux ponctuels : pression sur les secteurs gares, question des friches viticoles...
- S'approprier les nouveaux enjeux
 - Le développement de l'économie sociale et solidaire
 - Le rapport entre le territoire et son projet alimentaire
 - Les nouveaux espaces de travail
 - L'évolution de la demande commerciale: digital, circuits courts, ...

Expérimenter à l'échelle d'un territoire de projet

L'ingénierie grâce à un pôle ressources

Le pôle ressources propose un service d'animation territoriale qui met en commun des compétences pour proposer au territoire du conseil, de l'animation, des études, afin d'accompagner des politiques publiques innovantes. Ce service est à géométrie variable et peut s'adresser à des communes volontaires.

Une ingénierie au service du territoire

Le Syndicat Mixte a pour vocation de mettre à disposition une ingénierie de projets au service du territoire pour accompagner les collectivités dans la mise en œuvre opérationnelle du SCoT, réaliser des études et de la conduite de projets, expérimenter, conseiller les acteurs.

Cette ingénierie se mobilise également pour la recherche de financement et répondre à des appels à projets (ex : Territoire à énergie positive pour la croissance verte -TEPCV) pour le territoire et animer des contractualisations (ex : LEADER).

Une gouvernance transversale

La commission a pour rôle de définir la feuille de route annuelle du pôle ressources au vu des propositions des commissions et des sollicitations des collectivités du territoire (intercommunalités ou communes).

Elle définit pour chaque projet son pilotage politique et technique. La commission se réunit une fois par an pour définir la feuille de route du pôle ressources, faire un point sur l'état d'avancement des projets. Elle participe aux réunions de lancement et de bilan des projets.

Quelques exemples d'actions

Observatoire Photographique des Paysages

En 2019, le Syndicat Mixte a décidé de mettre en place un Observatoire Photographique du Paysage avec deux objectifs : un outil d'évaluation du SCoT et une démarche participative impliquant les habitants dans le cadre du label « Pays d'art et d'histoire ».

Approvisionnement local des restaurants scolaires

En 2016 et pendant 18 mois, avec l'appui de la Chambre d'Agriculture, 10 communes ont été accompagnées sur l'approvisionnement local de leurs restaurants scolaires : état des lieux des besoins, identification de l'offre, visites de producteurs, réflexion sur le gaspillage alimentaire.

Bimby

Expérimentale et innovante, la démarche « BIMBY » repose sur la division volontaire de terrains déjà construits, pour permettre la construction de nouvelles habitations sans incidence sur l'emprise des espaces agricoles ou naturels. En 2018, 7 communes ont participé à l'opération Bimby permettant l'organisation de 215 ateliers avec les habitants.



Les entretiens Bimby

Service de Conseil en Énergie Partagé (CEP)

Depuis 2015, le service consiste en la mutualisation d'une compétence et d'une expertise énergie entre plusieurs collectivités.

Les techniciens accompagnent ainsi les élus et les services dans la définition d'une stratégie globale d'amélioration de la performance énergétique du patrimoine public.



Le service de Conseil en Énergie Partagé

Perspectives 2020-2026

- Définition de la charte de territoire.
- Accompagner les collectivités pour disposer d'une feuille de route permettant d'atteindre les objectifs nationaux zéro carbone d'ici 2050 ainsi que les évolutions législatives qui en découlent.
- Forum de l'innovation soci(ét)ale grand public.
- Autres projets à identifier avec les nouvelles équipes.

Animer et valoriser le patrimoine du vignoble nantais

Un label Pays d'art et d'histoire et un Musée de France

Le service Patrimoine assure la gestion du Musée du Vignoble Nantais, ouvert en 1995, et l'animation du label « Pays d'art et d'histoire du Vignoble Nantais », obtenu en 2011.

Pour une appropriation du territoire

Les actions sont principalement tournées vers les habitants : en connaissant et comprenant mieux les patrimoines et l'histoire du vignoble nantais, ils pourront mieux s'approprier leur territoire et en devenir acteurs.

La démarche générale consiste à approfondir les connaissances sur ce qui fait l'identité du territoire et à les transmettre aux publics, de façon adaptée mais ambitieuse, sérieuse mais aussi heureuse.

Élus et partenaires rassemblés autour de projets variés

La commission Patrimoine Musée, composée d'une quinzaine de membres, se réunit 4 à 5 fois par an pour orienter les travaux du service.

Pour suivre au plus près les actions, les élus sont invités à participer à des groupes de travail thématiques, auxquels sont associés les partenaires institutionnels et associatifs : suivi de la recherche, programmation des visites et animations à



Transmission du patrimoine vitivinicole au Musée du Vignoble Nantais

destination des individuels, programmation des conférences de l'Université sur Lie, coordination des Journées Européennes du Patrimoine, pédagogie...

D'autres groupes peuvent être constitués en fonction des perspectives, autour du mécénat par exemple.

Perspectives 2020-2026

- Renouvellement de la convention « Pays d'art et d'histoire du Vignoble Nantais » avec l'Etat et le Conseil Départemental
- Mise en œuvre d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP), multipolaire, s'appuyant notamment sur le musée (réflexion sur la valorisation de l'accueil et des espaces extérieurs)
- Développement de l'accessibilité du musée à tous les handicaps (vers l'obtention du label « Tourisme et Handicap »)
- Réalisation d'un inventaire du patrimoine autour du négoce des vins aux XIX^e et XX^e siècles et valorisation (publication, exposition et/ou refonte d'une partie du parcours du musée)
- Développement de l'aspect participatif de l'Observatoire Photographique des Paysages.



Le service Patrimoine coordonne chaque année les Journées du Patrimoine à l'échelle des 29 communes du territoire

Assurer la promotion touristique du vignoble

L'Office de tourisme du Vignoble de Nantes



L'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes est un établissement public industriel et commercial (EPIC), créé en 2012. Son objectif prioritaire est de développer les retombées économiques pour les acteurs du tourisme.

15 salariés

L'Office de Tourisme, c'est une équipe de 15 personnes regroupée en 5 pôles (Accueil/Information, Communication, Commercialisation, Développement et Administratif/Financier) et répartie sur 3 sites entre Clisson et Vallet.

L'office de tourisme : un service public

C'est avant tout un service public dont les missions principales sont :

- l'accueil et l'information des touristes et habitants,
- la promotion touristique de son territoire,
- la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique du territoire,
- l'animation des loisirs,
- la commercialisation des prestations de services touristiques, les visites guidées,
- la collecte la taxe de séjour pour le compte du Syndicat Mixte.

Il est consulté sur des projets d'équipements collectifs touristiques.

Un Comité de direction mixte

L'Office de Tourisme est administré par un comité de direction composé de 25 membres répartis en deux collèges : 13 représentants du Syndicat Mixte du Pays du Vignoble Nantais titulaires et 12 représentants de professions et activités caractéristiques du tourisme et de personnes qualifiées.

Le comité se réunit au moins 6 fois par an. Il délibère sur toutes les questions intéressant le fonctionnement et l'activité de l'Office de Tourisme.



L'Office de Tourisme propose une offre touristique autour d'une marque identitaire forte « Le vignoble de Nantes ».

Perspectives 2020-2026

Quatre filières identifiées :

- Le patrimoine en lien avec le Pays d'art et d'histoire
- L'itinérance
- L'œnotourisme
- L'évènementiel

Trois grandes orientations :

- Conforter le Vignoble de Nantes comme destination touristique
- Développer la notoriété de la destination
- Améliorer l'accueil des touristes

Rassembler les acteurs publics et privés

Le Groupe d'Action Locale LEADER

Le Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais assure une mission de veille, interface et animation pour capter et optimiser des financements pour le territoire. Il anime ainsi le programme LEADER, politique européenne pour un développement rural innovant associant les acteurs locaux. Pour 2014-22, le vignoble nantais bénéficie de 2M€ de fonds européens. Le Syndicat Mixte porte ce programme en lien avec le partenariat local.

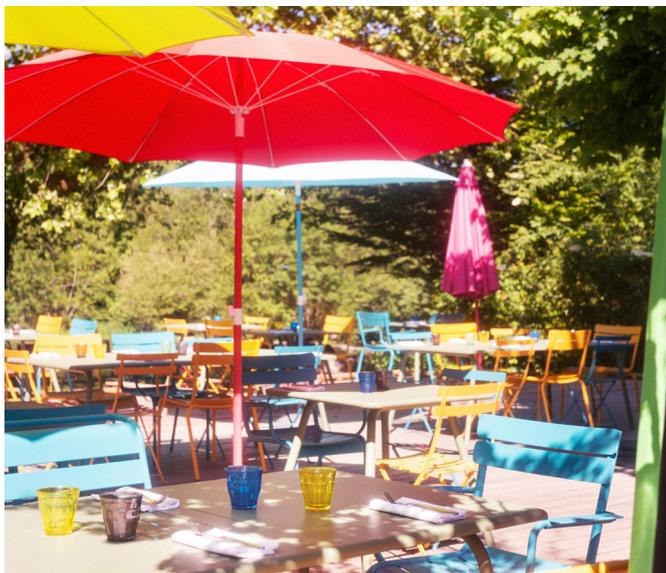
Soutenir des projets innovants au service du territoire

LEADER accompagne les projets publics et privés contribuant à la transition énergétique, la préservation de l'environnement, la valorisation du patrimoine culturel et paysager, à l'innovation dans les entreprises, à l'offre de services publics et aux usages numériques. Des projets innovants et partagés entre acteurs locaux reçoivent des subventions FEADER.

Au travers de LEADER, le Syndicat apporte aux porteurs de projet une ingénierie (conseil, mise en réseau...) et une aide au montage de dossiers de subvention.

Le comité LEADER, instance paritaire de débat et d'attribution de fonds européens

La conduite du programme est confiée à un « groupe d'action », représentants du territoire réunis au sein du comité LEADER.



La terrasse de l'auberge de la Cascade à Clisson

Composé de 29 élus publics, de 30 représentants privés et des partenaires institutionnels, ce comité LEADER est une instance mixte qui :

- **Contribue au débat sur le projet de territoire.**

La « 1ère rencontre de l'innovation sociale en Vignoble Nantais », a été une occasion de réfléchir à l'action publique utile pour appuyer les initiatives porteuses d'innovation sociale.

- **Définit et ajuste les critères du programme.**

Les nouveaux bâtiments publics à haute performance environnementale, tels que le futur Pôle enfance de la Haye-Fouassière, ont été rendus éligibles.

- **Décide d'attribuer les subventions.**

À fin 2019 : 1 220 000 € à 28 projets publics et 14 privés, par exemple : la modernisation et le développement de l'auberge de la Cascade à Clisson.

Le comité se réunit en plénière 4 fois par an. Des sous-groupes de travail informels préparent ces séances ou travaillent sur des sujets spécifiques.



Le futur Pôle enfance de la Haye-Fouassière, bâtiment à haute performance environnementale

Perspectives 2020-2026

- Poursuivre et clore le programme actuel, attribuer d'ici fin 2021 les 700 000 € encore disponibles.
- Préparer le.s futur.s programme.s LEADER 2021-2027.
- Poursuivre les réflexions sur le soutien à l'entrepreneuriat collectif innovant et solidaire, et sur d'autres sujets d'avenir, par exemple : la trame verte et bleue et nocturne, etc.

Le Conseil de Développement



Le Conseil de Développement du Vignoble Nantais a une fonction consultative auprès des élus du Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais. C'est une instance de concertation, d'échanges, de débats, de propositions et d'initiatives qui vise à offrir un regard complémentaire ou différent sur l'avenir du territoire.

Lieu d'échange et de réflexion, il permet d'associer la société civile à la conduite des politiques publiques et se veut force de proposition, capable grâce à ses avis d'éclairer les élus dans leurs choix.

Un outil de démocratie participative

Le Conseil de Développement du Vignoble Nantais regroupe 44 citoyennes et citoyens. 22 représentants d'organisations économiques, sociales, culturelles, éducatives et environnementales et 22 personnes siégeant à titre individuel – qui se donnent pour horizon commun l'intérêt général des habitants du territoire aujourd'hui et demain.

L'assemblée plénière annuelle est le lieu de débat et d'approbation des avis, des rapports d'activités, des propositions et des contributions du Conseil de Développement. Elle décide d'un plan de travail annuel dont découle la création de groupes de travail auxquels les membres participent librement. Un bureau composé de 12 membres maximum est élu par cette assemblée, il participe à l'animation des groupes de travail, aux relations avec le Syndicat et au bon fonctionnement de l'instance.

Un regard complémentaire sur le territoire

Le Conseil de Développement s'est intéressé à une variété de sujets à la demande du Syndicat Mixte : production d'énergie renouvelable ; conditions d'accueil des gens du voyage ; préservation du paysage ; organisation des zones d'activités, ...

Depuis 2019, il peut se saisir lui-même des thèmes qui intéressent les membres et soumettre aux élus les réflexions de son choix. Il travaille ainsi actuellement sur le logement des nouveaux actifs, permanents et temporaires.

Perspectives 2020-2026

Le Conseil de développement souhaite inscrire ses travaux dans le calendrier du Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais et accompagner les élus dans l'élaboration de la charte de territoire et des documents de prospective et de planification résultant de ce projet.

Les différentes instances

Le Comité Syndical

Le Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais est administré par un Comité Syndical composé de délégués des collectivités adhérentes.

Le Comité Syndical est un lieu de discussion sur l'ensemble des projets du Syndicat. Il délibère sur les propositions faites par les commissions et le bureau.

Organe décisionnel du Syndicat, il se réunit environ tous les deux mois, pour débattre et voter les projets. Il vote également chaque année le budget. Ses séances sont ouvertes au public.

Pour le mandat 2020-2026, le Comité Syndical se composera de 48 élus, soit 40 titulaires et 8 suppléants issus des 4 collectivités membres. C'est la population de chaque collectivité qui détermine son nombre de délégués, soit 22 délégués issus de Clisson Sèvre et Maine Agglo, 20 délégués de la Commaunauté de communes Sèvre et Loire. 4 élus seront issus de la commune de Vertou et 2 de Basse-Goulaine.

48 élus / ~ 6 comités syndicaux par an

La Conférence des Maires

La conférence des maires, instance nouvellement créée a pour vocation d'impliquer les maires dans le projet de territoire et dans la vie du Syndicat. Cette conférence des maires se réunira a minima une fois par an.

Les commissions et groupes de travail

La composition des commissions est gérée par le règlement intérieur du Syndicat.

Les commissions sont créées par le Comité Syndical. Les membres des commissions sont désignés par les collectivités adhérentes, en priorité parmi les délégués titulaires ou suppléants du Comité Syndical. Les collectivités membres peuvent aussi élire des conseillers communautaires non délégués au Syndicat. Chaque collectivité doit être représentée par au moins un délégué titulaire ou suppléant dans chaque commission.

Le nombre de personnes composant la commission est défini par le Comité Syndical.

Au vu de la feuille de route :

- une commission SCoT (représentants des deux intercommunalités)
- une commission patrimoine (représentants des deux intercommunalités et de Basse-Goulaine et Vertou)
- une commission pôle ressources (représentants des deux intercommunalités et de Basse-Goulaine et Vertou)

La Présidence

Le ou la Président.e est l'exécutif du Syndicat Mixte pour toutes ses compétences.

A ce titre, il / elle, prépare et exécute les délibérations du Comité Syndical, est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes, est le « chef des services » créés par le Syndicat et nomme aux différents emplois. Le ou la Président.e est chargé.e des affaires générales et de la communication.

Le ou la Président.e est seul.e chargé.e de l'administration, mais il peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-Président.e.s. En l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers, ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, il peut donner cette délégation à d'autres membres du bureau.

Le ou la Président.e est élu.e par le Comité Syndical, pour la durée du mandat intercommunal, lors de la réunion d'installation et ultérieurement après chaque renouvellement du Comité.

Le bureau

Le bureau a pour mission d'arbitrer les propositions soumises par les commissions. Il détermine les orientations stratégiques qui seront ensuite validées en Comité Syndical.

Le bureau est élu par le Comité Syndical. Il se compose d'un.e Président.e, d'un.e ou plusieurs Vice-Président.e.s et d'un ou plusieurs membres issus du Comité Syndical.

Le nombre de vice-Président.e.s est librement déterminé par le Comité Syndical sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif de celui-ci.

Le mandat des membres du bureau prend fin en même temps que celui des membres du Comité Syndical.

Dans le cadre de la feuille de route proposée en 2019, il a été décidé d'installer un bureau resserré composé :

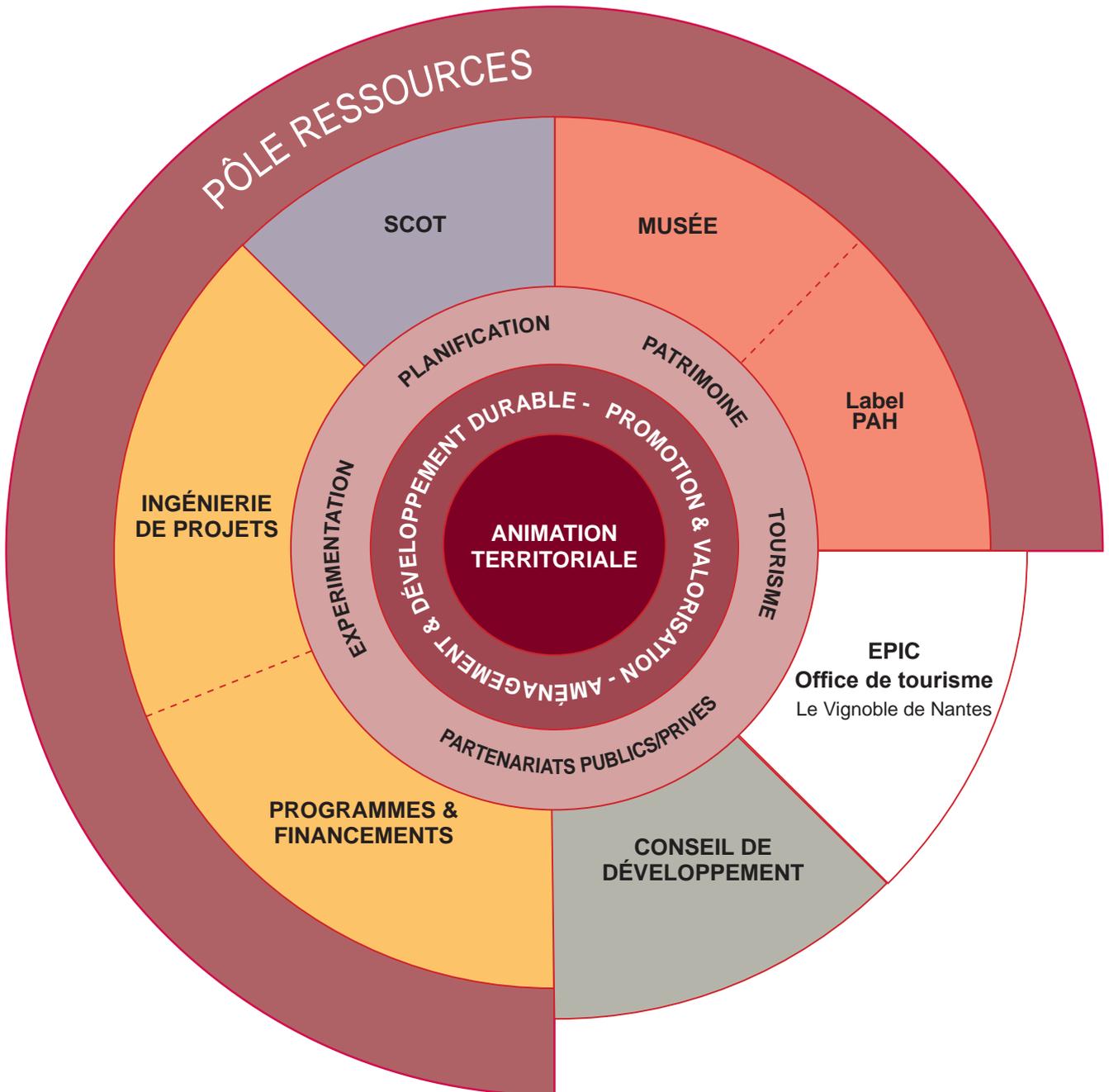
- du Président / de la Présidente
- des Vice-président.e.s
- des président.es des intercommunalités
- des maires de Vertou et Basse-Goulaine

Les Vice-présidences :

- Vice-Président.e SCoT
- Vice-Président.e Patrimoine
- Vice-Président.e Pôle Ressources

9 élus / ~ 6 à 10 réunions de bureau par an

Les missions et services



L'équipe



Directrice
Lydie HÉRAULT - VISSET



Responsable de la gestion administrative et financière
Philippe CARO



Assistante de direction et des chargés de mission
Emilie GRANGES



Chargée de communication
Ludivine JOURDAN



Gestion de la boutique Musée et assistante SCoT
Claudie GANACHEAU



Chargé de mission SCoT
Jonathan RETIERE



Chargée de programme LEADER
Stéphanie ARNAUD



Conseiller en énergie
Guillaume MARRET



Conseiller en énergie
Gaëtan BOSSIS



Animatrice du Conseil de développement
Arielle GARNIER



Responsable du service patrimoine et animatrice de l'architecture et du patrimoine
Clotilde DUPÉ-BRACHU



Chargée de valorisation du patrimoine
Anne-Lise AUFFRET



Médiatrice culturelle
Fleur SUTEAU



Chargée de conservation et de recherche
Marion ORILLARD

Europe, État, Collectivités : qui fait quoi ?

Les principales compétences et la place du Syndicat Mixte

UNION EUROPÉENNE

- Union douanière, marché intérieur et concurrence
- Politique monétaire, politique commerciale commune
- Cohésion économique, sociale et territoriale (fonds structurels)
- Agriculture (PAC) et pêche
- Environnement
- Transports et réseaux transeuropéens - Énergie
- Recherche, innovation technologique et espace
- Liberté, sécurité et justice - Protection des consommateurs
- Politique étrangère et de sécurité commune - accords internationaux
- Coopération et aide humanitaire



ÉTAT

- Politiques nationales : éducation, formation professionnelle, économie, logement, prestations sociales et médico-sociales, transports et communications, eau, police...
- Universités (bâtiments et personnels)
- Urbanisme et aménagement du territoire, Contrat de projet Etat Région
- Espaces et parcs naturels nationaux
- Ports autonomes et aéroports nationaux
- Voiries nationales
- Promotion touristique
- Culture et patrimoine (création, bibliothèques, musées, archives, Pays d'art et d'histoire...)
- Sport



RÉGION PAYS DE LA LOIRE

- Développement économique, aides directes aux entreprises
- Lycée (bâtiments)
- Formation professionnelle – apprentissage - alternance
- Aménagement durable du territoire
- Transports, transport scolaires
- Gestion des fonds européens régionaux
- Gestion de certains ports
- Culture, tourisme, sport



DÉPARTEMENT DE LOIRE - ATLANTIQUE

- Action sanitaire & sociale / solidarités
- Collèges (bâtiments)
- Aménagement des territoires ruraux : équipement, remembrement, foncier, numérique, ...
- Gestion des espaces naturels sensibles
- Sécurité incendie
- Gestion de certains ports
- Culture, tourisme, sport



SYNDICAT MIXTE DU SCOT ET DU PAYS DU VIGNOLE NANTAIS

- Aménagement du territoire : Schéma de Cohérence Territoriale
- Patrimoine (Pays d'art et d'histoire & Musée)
- Appui (ingénierie) aux collectivités et autres acteurs du territoire : Conseil en Énergie Partagé
- Aides et financements - dont européens, contrats
- Concertation avec la société civile : Conseil de Développement, Groupe d'Action Locale LEADER
- Promotion touristique : création de l'Office de Tourisme

OFFICE DE TOURISME

- Développement et promotion de la destination touristique «Le Vignoble de Nantes»



AUTRES SYNDICATS

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA SÈVRE NANTAISE ET SYNDICAT MIXTE LOIRE ET GOULAINE

- Gestion des bassins versants, qualité de l'eau
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Animation et gestion des zones Natura 2000
- Animation et sensibilisation à l'environnement

SYDELA

- Distribution de l'énergie

SYNDICAT ATLANTIC' EAU

- Eau potable



COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET D'AGGLOMÉRATION

- Développement économique : aides indirectes aux entreprises, dont immobilier ; emploi
- Développement et équipements touristiques
- Documents réglementaires d'urbanisme, Plan Local de l'Habitat
- Assainissement collectif et non collectif
- Collecte et le traitement des déchets
- Instruction des autorisations d'urbanisme
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Plan Climat Air Énergie Territorial
- Aires d'accueil des gens du voyage
- Équipements intercommunaux (transports, loisirs, culture...)



COMMUNES

- CCAS, crèches, haltes garderies, foyers personnes âgées
- Écoles (bâtiments)
- Urbanisme : délivrance des autorisations, zones d'aménagement concerté, plan local de l'urbanisme, logement et habitat
- Voiries communales
- Culture, vie sociale, animation locale, jeunesse, sports et loisirs
- Sécurité : police municipale, circulation et stationnement
- État-civil et organisations des élections



Rétrospective du mandat 2014 - 2020



Mai 2014 - Comité Syndical - Installation des instances



Sept. 2015 - Visite de la coulée verte par le comité LEADER



2015 - Poursuite des formations éco-conduite



2016 - Découverte du patrimoine avec les Temps d'animation péri-éducatifs



2019 - Travaux de réhabilitation du Musée du Vignoble Nantais



Sept. 2019 - Visite par la Région et le comité LEADER, du projet d'aménagement paysager à Vallet



Juil. 2019 - Visite d'un projet de rénovation par le comité LEADER accompagné par le service CEP



Nov. 2015 - Lancement du service de Conseil en Énergie Partagé



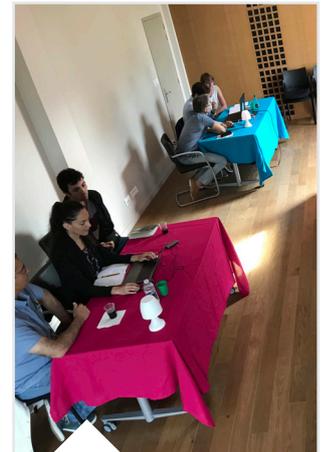
Juin 2015 - Approbation de la révision du SCoT



Avril 2017 - Signature de la convention Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte



Nov. 2017 - Deux nouveaux sites internet



2018 - Entretiens Bimby



Déc. 2019 - Soirée d'accueil des nouveaux membres du Conseil de Développement



2020 - Installation des nouvelles réserves du Musée

Prochains rendez-vous

Lundi 10 février

Comité Syndical de fin de mandat - 18h15 - Salle Polyvalente - Le Pallet

Mercredi 4 mars

Comité LEADER - 17h - Mairie du Loroux-Bottereau

Mercredi 1^{er} avril

Conférence de presse de lancement de saison Musée et Pays d'art et d'histoire
- 11h - Musée du Vignoble Nantais

Printemps

Construction du pôle enfance à haute performance environnementale à la Haye Fouassière
(LEADER et CEP)

Date à définir - Lundi 11 mai

Comité Syndical - Installation du Président et du bureau

Date à définir - fin mai

Journée d'intégration / d'accueil des élus du mandat 2020-2026

Date à définir - début juin

Comité Syndical - Installation des instances du Syndicat (commissions / collège 1 de l'Office de tourisme)

Date à définir - fin juin / début juillet

Comité LEADER, installation des nouveaux collèges public & privé

Ces différents temps sont ouverts à tous. Si vous souhaitez y assister, pour nous permettre de les organiser au mieux, nous vous prions de vous inscrire au 02 40 36 09 10 ou par mail à l'adresse : accueil@vignoble-nantais.fr

Sous réserve de modifications. Retrouvez notre agenda à jour sur www.vignoble-nantais.eu



Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais

Maison de Pays - 5, allée du Chantre

BP 89133 - 44191 Clisson Cedex

02 40 36 09 10 / accueil@vignoble-nantais.fr

www.vignoble-nantais.eu